

Le 6 juillet 2023 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 30 juin 2023 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Christelle RESSENCOURT, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Arnaud LBOULANGER, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY et Anne VAGNER.

Pouvoir :

Fabien LANGRENEZ donne pouvoir à Arnaud LBOULANGER

Secrétaire de séance : Christelle RESSENCOURT

CONCOURS ET PRIX : FETE DE DIELETTE

Exposé :

Chaque année, la commune de Flamanville offre des prix à l'occasion d'un concours organisé dans le cadre de la Fête de Diélette.

Il est proposé de reconduire ce dispositif pour l'édition 2023.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission communication et culture,

Vu l'avis de la commission finances

Il est proposé au conseil municipal de

- de définir, pour l'édition 2023, les prix remis à l'occasion du concours des bateaux fleuris :

Classement	Prix
1	80.00€
2	60.00€
3	40.00€
4	30.00€

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstention	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de définir, pour l'édition 2023, les prix remis à l'occasion du concours des bateaux fleuris :

Classement	Prix
1	80.00€
2	60.00€
3	40.00€
4	30.00€

- d'inscrire les crédits en conséquence au budget primitif de chaque année,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire

F.BRISSET

